



Certificat d'aptitude professionnelle agricole «services aux personnes et vente en milieu rural» (CAPa SAPVER) / niveau 3

- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation -

Présentation

Le CAPa SAPVER est un diplôme qui a pour finalité de qualifier son titulaire **dans deux secteurs professionnels** : les services aux personnes et l'accueil-vente en espace rural.

Dans **le secteur des services aux personnes** ce diplôme offre à son titulaire la possibilité de travailler en milieu hospitalier, en EHPAD, en centre de cure, de convalescence, dans les organismes de services à la personne, chez les particuliers et en restauration de collectivité.

Dans le secteur de l'accueil et de la vente, le titulaire du diplôme exerce dans des commerces de proximité ou en grande surface, en villages vacances, en centres de loisirs.

Le titulaire du CAPa SAPVER fait preuve d'adaptabilité, d'autonomie mais également d'écoute, de bienveillance, de patience afin de répondre aux besoins des personnes.

Contenu

- La formation du CAPa SAPVER se compose de :
 - * **3 modules d'enseignements généraux** ;
 - * **5 modules professionnels** : insertion de l'employé dans la structure, communication interpersonnelle, techniques de services à la personne, techniques et pratiques professionnelles commerciales.

Conditions d'accès

- À l'issue de la classe de troisième

Organisation et évaluation de la formation

Le CAP agricole SAPVER est un diplôme professionnel qui se prépare **par la voie de la formation initiale (scolaire et apprentissage) et par la voie de la formation professionnelle continue.**

Le CAP agricole spécialité SAPVER peut être obtenu par la voie modulaire pour la formation initiale ou par la voie des unités capitalisables (UC) pour la formation continue. **En formation initiale scolaire** : 12 semaines de stages dont 5 semaines au moins dans le domaine des services à la personne et 5 semaines au moins dans une entreprise de vente. Le CAPa SAPVER permet de certifier **7 blocs de compétences**.

Les durées de formation et les modalités d'évaluation varient en fonction de la voie de formation choisie.

Évolution professionnelle

Poursuite d'études : le CAPa SAPVER débouche sur la vie active, mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an en vue d'une mention complémentaire (MC) « aide à domicile » ou en 2 ans en baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires » (SAPAT) ou « Accueil-relations clients et usagers ».

Passerelles : des passerelles sont envisageables avec le CAP « accompagnant éducatif petite enfance » (AEPE) ou encore le titre professionnel « assistant-te de vie aux familles » (ADVF).

Où se former ?

Établissements de l'enseignement agricole

Pour aller plus loin

[ChloroFil](#)
[Fiche RNCP CAPa SAPVER](#)
[L'aventure du vivant](#)